

# DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR PASSEPORT TALENT ARTISTE

## Liste des documents justificatifs à fournir

Vous devrez fournir sous forme numérique tous les documents justificatifs demandés en vous assurant de leur lisibilité, ainsi que leur traduction lorsque ceux-ci sont rédigés en langue étrangère. Vous pouvez consulter la liste des traducteurs agréés en suivant ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12956>

Vous devez respecter les formats suivants : .jpg, .pdf, .png, .bcp, .tiff et ne pas dépasser 10Mo par fichier.

## INFORMATIONS PERSONNELLES

**Visa de long séjour ou titre de séjour en cours de validité**

**Passeport**

Pour le passeport joindre les pages relatives à l'état civil et aux dates de validité.

**Photographie d'identité récente - Numéro EPhoto**

Si vous disposez d'une photo et d'une signature numériques, veuillez renseigner le numéro ephoto figurant sur votre planche de photos d'identité. Si vous ne disposez pas encore de ephoto, vous pouvez localiser un service photo et signature numériques en suivant ce lien : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-photo-et-ma-signature-numerisee>

## DOMICILE

**Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :**

Veillez joindre un des justificatifs de domicile suivant :

- Une facture d'électricité, gaz, eau, internet, fixe ou mobile ;
- ou une copie du bail de location ;
- ou une copie d'une quittance de loyer ou de taxe d'habitation.

**Si hébergement à l'hôtel :**

Veillez joindre un des justificatifs de domicile suivant :

- Une attestation de l'hôtelier ;
- Une copie de la facture du dernier mois.

**Si hébergement chez un particulier :**

Veillez joindre un des justificatifs de domicile suivant :

- Une attestation de l'hébergeant datée et signée,
- Une copie de sa Carte Nationale d'Identité ou de sa carte de séjour,
- Un justificatif de domicile de l'hébergeant si l'adresse inscrite sur sa carte d'identité n'est plus à jour.

# DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR PASSEPORT TALENT ARTISTE

## Liste des documents justificatifs à fournir

Vous devrez fournir sous forme numérique tous les documents justificatifs demandés en vous assurant de leur lisibilité, ainsi que leur traduction lorsque ceux-ci sont rédigés en langue étrangère. Vous pouvez consulter la liste des traducteurs agréés en suivant ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12956>

Vous devez respecter les formats suivants : .jpg, .pdf, .png, .bcp, .tiff et ne pas dépasser 10Mo par fichier.

## MOTIF DE SÉJOUR

Vous remplissez les conditions :

### ARTISTE SALARIÉ

Vous exercez la profession d'artiste-interprète ou d'auteur, en qualité de salarié titulaire d'un contrat de travail d'au moins trois mois sur une période d'un an signé avec une entreprise de création ou d'exploitation d'œuvres de l'esprit, et justifiant de ressources mensuelles au moins équivalentes à 70% du salaire minimum brut de croissance à temps plein.

- Contrat(s) de travail**
- Justificatifs de ressources**

### ARTISTE NON SALARIÉ

Vous exercez la profession d'artiste-interprète ou d'auteur, en activité non salariée, et justifiant de ressources mensuelles au moins équivalentes à 70% du salaire minimum brut de croissance à temps plein.

- Justificatifs de ressources**
- Tout document justifiant de la qualité d'artiste ou d'auteur d'œuvre littéraire ou artistique**